

## COMMUNE DE LUCINGES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre le lundi 27 mai 2024 à 19h30

Le conseil municipal de la commune de Lucinges, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Lucinges sous la présidence de Monsieur Le Maire, Jean-Luc SOULAT

Elue secrétaire de séance : Isabelle MAUGET

**Présents :** JL. SOULAT, L. BAUD, A. BAZIN, JY. BEUCHER, C. BURKI, P. CHARRIERE, M. CIAMPORCERO-BEAUQUIS, A. CHICHER, Z. DA CONCEICAO, Y. DIEULESAINT, P. GERBAZ, E. JOVILLAIN, JP LEMMO, S. MARTY, I. MAUGET, C. MASCAGNI, V. MOUCHET, M. SARTON, D. SIMONEAU.

**Absents :** néant

**Date de convocation du conseil municipal :** 22/05/2024

### Délibération N° 2024-05-04 : Attribution des subventions 2024 aux associations

**Rapporteur : Jean-Paul Lemmo, conseiller municipal délégué aux finances.**

Monsieur Jean-Paul Lemmo rappelle aux membres du conseil municipal, les règles d'éligibilité des associations aux subventions communales qui ont été révisées par la commission finances lors de sa réunion en date du 13 mai 2024 :

- les associations dont le siège social est à Lucinges et qui demandent une subvention percevront un minimum de 200 euros sauf si elles ont un projet qui nécessite une subvention plus élevée.
- pour les associations qui souhaitent une subvention supérieure à 200 euros, celles-ci doivent désormais remplir un formulaire et transmettre des documents justificatifs.
- au vu de la situation budgétaire, il a été décidé de ne plus reconduire la subvention de 1.000 euros qui était auparavant allouée à des associations départementales de santé publique.

Il fait également part de l'obligation pour les associations qui perçoivent une subvention publique de respecter les engagements qui figurent dans le contrat d'engagement républicain, à savoir :

- Respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine, ainsi que les symboles de la République ;
- Ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République ;
- S'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public.

Il informe qu'un courrier avec le nouveau formulaire de demande de subvention a été envoyé aux associations communales afin de leur demander notamment un état de leur comptabilité ainsi que le compte-rendu de leur dernière assemblée générale. Suite aux retours des dossiers et de leur demande de subvention, il fait part des propositions faites par la commission finances, que monsieur le Maire soumet au vote du conseil.

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le décret N°2021-1947 du 31 décembre 2021 approuvant le contrat d'engagement républicain des associations bénéficiant de subventions publiques ;

**Vu** la délibération N°2024-04-06 du 4 avril 2024 portant approbation du budget primitif 2024 ;

**Considérant** les dossiers et demandes de subvention reçues en mairie ;

**Vu** l'avis de la commission finances en date du 13 mai 2024 ;

- **Fixe** ainsi qu'il suit, les subventions 2024 aux associations :

Envoyé en préfecture le 31/05/2024

Reçu en préfecture le 31/05/2024

Publié le 03/06/2024

ID : 074-217401538-20240527-DEL20240504-DE



Associations	Rappel subventions 2023	Montant demandé pour 2024	Proposition commission finances subventions 2024
ACCA (Chasse Lucinges)	0 €	200 €	200 €
Les amis de l'Archipel Butor	0 €	200 €	200 €
AFN des Voirons	200 €	200 €	200 €
C'est quoi comme bestiole	200 €	0 €	0 €
Les Sens Ciel	200 €	200 €	200 €
Le Temps de souffler	200 €	200 €	200 €
Café Littéraire	500 €	500 €	500 €
Chorale Le Tourbillon	1.000 €	1.300 €	1.300 €
Donneurs de Sang	800 €	800 €	800 €
Foot Bonne Athlétic Club	650 €	0 €	0 €
Gymnastique des Voirons	2.000 €	200 €	200 €
Harmonie municipale	800 €	800 €	200 €
La Boîte à Doudous	400 €	400 €	400 €
Les enfants de Lucinges	2.400 € (4 manifestationsx600€)	4.000 €	(4 x 600 €) + 1.600 € subvention exceptionnelle
Lucinges n'Feta	8.500 €	8.500 € minimum	9.000 €
Novembre musical des Voirons	2.200 €	2.200 €	2.200 €
Tennis club de Lucinges	0 €	1.490 €	700 €
Protection civile	350 €	0 €	0 €
Handisport	350 €	0 €	0 €
Sepas Impossible	350 €	0 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>21.100 €</b>	<b>20.790 €</b>	<b>20.300 €</b>

- Précise que la subvention sera versée sous réserve de la conclusion d'un contrat d'engagement républicain tel que le prévoit le décret N°2021-1947 du 31.12.2021 ;
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense, sont inscrits au budget primitif 2024 de la commune, article 65748.

**Ainsi fait et délibéré en séance**

**La Secrétaire de Séance,  
Isabelle MAUGET**

**Le Maire,  
Jean-Luc SOULAT**

